

LE MOT DU CONSEIL MUSICAL

Après une année de transition bien occupée par des urgences administratives et statutaires, la musique reprend tous ses droits avec la conception de notre **futur projet régional**.

Que diriez-vous de chanter sur **le thème de « L'Eau »** ? Cet élément indispensable à la vie, a été magnifié par des compositeurs de toutes les époques et nous vous avons concocté un florilège qui va de Monteverdi à Jeanne Cherhal en passant par Brahms et... les Beatles.

Nous n'allons pas tout vous dévoiler mais si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous le samedi 8 Juin au Centre Saint Jean d'Angers. Nous nous retrouverons, d'une part autour d'un répertoire baroque et classique présenté par chacun des chœurs du pôle mais aussi pour découvrir ce nouveau projet régional en commençant à travailler deux des pièces choisies pour cette nouvelle aventure musicale.

Nous vous attendons nombreux !

JOURNÉE DE RENCONTRE RÉGIONALE DU 8 JUIN, ouverte à tous, que soyez ou non adhérent ACJ

Au programme de cette journée qui se déroulera à **ANGERS**, au centre **St JEAN, 36 rue BARRA** :

9h30 : Accueil et échauffement

10h15 : Travail en commun sur des chants du programme de l'atelier régional 22024/25. ...sous la direction, bien sûr, de nos chefs favoris

11h : Pause

11h30 : Place à 2 chorales du pôle qui nous donneront 1 ou 2 pièces de leur choix sur le thème du baroque...ou du classique.

12h : suite du travail en commun.

12h45 : Repas tiré du sac.

13h45 : Assemblée générale.

14h45 : Place à 2 (ou3) autres chorales

15h30 : Pause.

15h50 : Suite et fin du travail en commun.

17h15 : Clôture de la journée.

Une participation aux frais de 10€ sera demandée à chaque participant.

Pour les choristes extérieurs à l'agglomération angevine, une indemnité de 0,25 € par km et par personne transportée sera versée à chaque conducteur.

Les partitions seront fournies.

Modalités d'inscription :

1-Membres d'une chorale ACJ : directement auprès de leurs responsables.

2-Choristes indépendants : Soit par messagerie à l'adresse du pôle, soit par SMS ou téléphone auprès d'Alain CARABEUF au 06 22 59 24 91.

Date limite d'inscription : 12 mai 2024

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour mémoire, les nouveaux statuts d'ACJ, ainsi que ceux du pôle, ouvrent le droit de vote à tous les choristes adhérents à jour de leur cotisation ACJ.

Les choristes concernés, seront invités à **voter en ligne** à partir d'un lien qui leur sera adressé en temps utile. Le vote sera très simple et rapide. Les documents statutaires seront joints à la convocation.

Cependant, les choristes non adhérents ACJ seront les bienvenus à l'Assemblée.

Au-delà des présentations statutaires, nous vous présenterons plus en détail le programme et les modalités de participation à l'atelier régional.

En attendant la parution de l'info-lettre n°3, nous vous invitons à consulter notre site. Vous y trouverez notamment la liste des chorales du pôle, la composition du Conseil d'Administration, du conseil musical ainsi que les nouveaux statuts en cliquant sur "espace membre" et, bien sûr, l'actualité du pôle.

<https://www.acjpaydelaloire.fr/>

(mot de passe : aylindaamiga)